

FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs
(BKCH, BKCH.U : TSX)



HORIZONS
FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

ACTIF * INDICES * BETAPRO

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.
www.fnbhorizons.com

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	1
Faits saillants de nature financière	5
Rendement passé	8
Sommaire du portefeuille de placements	10

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière	16
État du résultat global	17
État de l'évolution de la situation financière	18
État des flux de trésorerie	19
Tableau des placements	20
Notes afférentes aux états financiers	22

Message du président et chef de la direction

L'exercice 2018 marque une nouvelle année de solide performance, non seulement pour les FNB Horizons, mais également pour le secteur des FNB canadiens, qui a franchi le cap des 157 milliards de dollars en actifs sous gestion et qui compte désormais plus de 770 FNB inscrits en bourse. Pour notre part, nous avons durant cette même période procédé au lancement de 7 nouveaux FNB, portant ainsi à 85 les instruments de placement offerts à notre clientèle et à 9,9 milliards de dollars, à la clôture de l'exercice, les actifs sous notre gestion.

Fidèles à notre engagement à offrir aux investisseurs canadiens des solutions de FNB hautement novatrices, nous avons continué de miser sur l'avenir en élargissant notre gamme de FNB thématiques axés sur la technologie. Pour étoffer nos solutions existantes relatives aux secteurs de la robotique et de l'intelligence artificielle, nous avons lancé en 2018 le FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs (« BKCH ») et le FNB Horizons Indice industrie 4.0 (« FOUR »).

En 2018, nous avons poursuivi notre tradition de commercialisation de FNB inédits au Canada, dont le Portefeuille conservateur Horizons FNB à indice de rendement total (« HCON ») et le Portefeuille équilibré Horizons FNB à indice de rendement total (« HBAL »). Ces solutions de FNB à guichet unique visent à procurer une diversification immédiate et des rendements avantageux sur le plan fiscal. Nous avons également lancé le premier FNB d'obligations de marchés émergents géré activement au Canada, de même que notre tout premier FNB d'investissement socialement responsable.

Par ailleurs, l'évolution de l'offre de placements dans le secteur du cannabis au cours des douze derniers mois a été assez fascinante. En complément du premier et plus important FNB axé sur la marijuana au monde, le FNB Horizons Marijuana sciences de la vie (« HMMJ »), nous avons lancé un FNB offrant une exposition aux sociétés à petite capitalisation œuvrant dans ce secteur, le FNB Horizons Indice de producteurs émergents de marijuana (« HMJR »). Au début du mois de septembre, les actifs sous gestion de HMMJ ont franchi le seuil du milliard de dollars en prévision de la légalisation imminente de la marijuana à des fins récréatives, en octobre.

En plus d'avoir bonifié notre gamme de produits offerts, nous avons récemment réduit les frais de gestion de six de nos FNB gérés activement. Ainsi, les porteurs de parts de ces fonds sont désormais en mesure de conserver une plus grande part de leur investissement.

Nonobstant l'évolution des marchés ou des taux d'intérêt, nos solutions de placement dans des FNB permettent aux investisseurs de tout genre de personnaliser la composition de leur portefeuille. Les marchés changent, parfois rapidement, et notre famille de FNB fournit aux investisseurs les outils nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs. Pour obtenir des renseignements sur nos stratégies, je vous invite à visiter notre site web, au www.fnbhorizons.com, où vous trouverez diverses ressources qui vous aideront à approfondir vos connaissances en matière de placement dans des FNB.

Je vous remercie de la confiance que vous continuez de nous témoigner et je vous souhaite d'excellents résultats en 2019.

Le président et chef de la direction,



Steven J. Hawkins
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

P.-S. – Je profite de ce message pour remercier tous les professionnels dévoués des FNB Horizons, avec qui j'ai l'honneur de travailler. Ma reconnaissance en tant que chef de la direction de l'année (*CEO of the Year*) lors des Wealth Professional Awards de 2018 témoigne de votre talent exceptionnel et de votre profonde passion pour les FNB.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs (« BKCH » ou le « FNB ») comprend les faits saillants de nature financière, et il est présenté avec les états financiers annuels audités du fonds de placement. Vous pouvez obtenir sans frais, auprès du gestionnaire du FNB, soit Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (« Horizons Management » ou le « gestionnaire ») un exemplaire des états financiers intermédiaires non audités ou des états financiers annuels audités du fonds de placement, du rapport annuel ou intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds, des politiques et procédures de vote par procuration les plus récentes, du dossier d'information sur le vote par procuration ou des états trimestriels du portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en nous écrivant pour la région de Toronto au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en visitant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs à l'égard des événements futurs, résultats, circonstances ou rendements anticipés ou encore des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt nos convictions à l'égard d'événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure à nos énoncés prospectifs, étant donné qu'un certain nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures prises ou les événements réels diffèrent des objectifs, des attentes, des estimations ou des intentions décrits de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels peuvent différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs dont, notamment, les conditions des marchés et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité où le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Nous avisons le lecteur qu'il s'agit là d'une liste non exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'un de nos énoncés prospectifs et qu'il ne devrait pas s'y fier indûment lorsqu'il prendra la décision d'investir dans un FNB. D'ailleurs, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs, ainsi qu'aux autres incertitudes et événements potentiels, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, à moins que la loi applicable ne l'exige.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

BKCH cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive Blockchain Technology & Hardware (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : SOLBCTH), déduction faite des frais. L'indice sous-jacent reproduit un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale axées directement sur l'innovation et le développement dans le domaine des chaînes de blocs, et de sociétés qui fournissent du matériel et des services connexes utilisés pour les applications de chaînes de blocs.

Pour atteindre son objectif de placement, le FNB investit dans les titres de capitaux propres des émetteurs constituants de l'indice sous-jacent (les « émetteurs constituants ») et détient de tels titres essentiellement selon les mêmes proportions que son indice sous-jacent. Le FNB peut aussi, dans certaines circonstances, avoir recours à une stratégie « d'échantillonnage stratifié ». Selon cette stratégie d'échantillonnage stratifié, le FNB peut ne pas détenir des titres de tous les émetteurs constituants de son indice sous-jacent, mais détenir plutôt un portefeuille de titres dont les caractéristiques de placement globales se rapprochent étroitement de celles des titres compris dans l'indice sous-jacent.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

L'indice sous-jacent a adopté une approche à trois compartiments, sélectionnant un tiers de ses émetteurs constituants parmi des sociétés axées sur le développement des technologies des chaînes de blocs (le « groupe sectoriel 1 »), un tiers dans le secteur des semiconducteurs (le « groupe sectoriel 2 »), qui joue un rôle crucial dans une grande partie du matériel nécessaire au minage pour la technologie des chaînes de blocs, et un tiers dans des secteurs qui fournissent directement d'autres éléments de matériel pertinents (p. ex., les producteurs de mémoire et de dispositifs de stockage) ou qui fournissent des services de plus en plus importants pour le minage à grande échelle sur le plan commercial (p. ex., les fiducies de placement immobilier spécialisées dans les centres de données) (le « groupe sectoriel 3 »).

Chaque groupe sectoriel vise à représenter un tiers de la pondération de l'indice sous-jacent, à condition qu'un nombre suffisant de sociétés soient admissibles dans chaque groupe sectoriel. Dans chaque groupe sectoriel, chaque émetteur constituant individuel est équipondéré, et plafonné initialement à 5 %. L'indice sous-jacent est habituellement rééquilibré trimestriellement à la clôture des négociations chaque troisième vendredi des mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre.

Facteurs de risque

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen à haut.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de ses rendements sur 10 ans et le rendement d'un indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et adéquate du caractère adéquat ou financier du placement par un conseiller en placement.

Le gestionnaire fournit ci-après aux investisseurs existants la liste des risques auxquels un placement dans le FNB peut être exposé. Avant d'acheter des parts, les investisseurs éventuels devraient lire la description complète des risques énumérés dans le plus récent prospectus du FNB et en tenir compte.

Les risques auxquels est exposé un placement dans le FNB sont énumérés ci-après et sont les mêmes que ceux figurant dans la liste des risques du plus récent prospectus du FNB. Une description complète de chacun des risques ci-après figure également dans le plus récent prospectus, lequel peut être obtenu au www.fnbhorizons.com ou au www.sedar.com, ou en communiquant avec Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Risque lié au marché boursier• Risque lié aux émetteurs• Risque lié à la concentration dans un secteur• Risque lié au secteur des chaînes de blocs• Risque lié aux titres étrangers• Risque lié aux fluctuations du change• Risque de couverture• Risque lié à l'indice sous-jacent• Risque lié aux placements passifs• Risque lié à la reproduction de l'indice• Risque lié à l'échantillonnage | <ul style="list-style-type: none">• Risque lié aux fonds d'investissement sous-jacents• Risque général lié à la réglementation• Risque lié à l'utilisation de données historiques• Risque lié à la liquidité• Risque que le cours des parts diffère de la valeur liquidative par part• Risque lié à la valeur liquidative correspondante• Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers• Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres• Risque lié à la bourse |
|--|---|

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Risque lié à une fermeture hâtive• Aucune assurance d'atteinte de l'objectif de placement• Risques liés à la fiscalité• Risques liés à des modifications fiscales• Risque lié aux bourses étrangères | <ul style="list-style-type: none">• Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres• Responsabilité des porteurs de parts• Absence d'antécédents d'exploitation• Dépendance envers le personnel clé |
|--|---|

Résultats d'exploitation

Pour la période allant du 20 juin 2018, date du début des activités du FNB, au 31 décembre 2018, les parts du FNB ont affiché un rendement de -30,83 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice sous-jacent a affiché un rendement de -30,15 % pour la même période après conversion en dollars américains. Le FNB cherche à couvrir son exposition au dollar américain par rapport au dollar canadien en tout temps. Il pourrait y avoir un écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice sous-jacent en raison des charges à payer par le FNB, qui comprennent les frais de gestion plus les taxes de vente applicables, ainsi que du potentiel d'erreur de suivi découlant du risque lié à la reproduction de l'indice physique, tel qu'il est expliqué dans le prospectus du FNB.

Pour la période close le 31 décembre 2018, les titres les plus performants de l'indice sous-jacent en monnaie locale ont été Xilinx Inc., Advanced Micro Devices Inc. et Lattice Semiconductor Corp., qui ont enregistré des gains respectifs de 25,21 %, de 11,74 % et de 7,96 %. Les pires rendements de l'indice sous-jacent pour l'exercice sont venus de HIVE Blockchain Technologies Ltd. (-67,28 %), de Macronix International Co. Ltd. (-57,24 %) et de Western Digital Corp. (-52,58 %).

Horizons Management ne cherche pas à prédire l'orientation du marché, les changements de politiques fiscales et monétaires qui pourraient se produire à l'échelle mondiale, l'incidence de nouvelles turbulences géopolitiques ou d'autres crises imprévues. Horizons Management et le FNB n'ont pas d'idée préconçue quant à l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur les marchés mondiaux des actions, des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises en général et sur les secteurs de la technologie de chaîne de blocs et du matériel informatique en particulier. Le FNB ne s'en préoccupe que dans la mesure où il existe un certain risque minimal que cela nuise à sa capacité d'atteindre son objectif de placement. Le lecteur est invité à se reporter aux facteurs de risque décrits dans le prospectus du FNB pour des renseignements détaillés.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour la période allant du 20 juin 2018, date du début de ses activités, au 31 décembre 2018, le FNB a généré un résultat global brut de (1 498 919) \$ tiré de ses placements et dérivés (qui comprend les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB). Le FNB a payé des frais de gestion et engagé des charges d'exploitation et de transaction totalisant 118 067 \$, dont une tranche de 75 467 \$ a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 23 816 \$ aux porteurs de parts.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il ne s'est produit aucun événement notable récent sur le marché, hormis les fluctuations normales du marché, qui aurait été susceptible d'avoir une influence indue sur le portefeuille du FNB lorsqu'il est comparé à son indice de référence.

Transactions avec des parties liées

Certains services ont été fournis au FNB par des parties liées, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements du FNB est Horizons ETFs Management (Canada) Inc., société constituée en vertu des lois de l'Ontario, dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7. Horizons Management est membre de Mirae Asset Financial Group, dont le siège social est à Séoul, en Corée du Sud.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 7) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent à l'état du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 31 décembre 2018 figurent à l'état de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis la date du début de ses activités, soit le 20 juin 2018. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2018
Actif net à l'ouverture de la période	25,00 \$
Diminution liée à l'exploitation	
Total des revenus	0,31
Total des charges	(0,21)
Pertes réalisées pour la période	(2,26)
Pertes latentes pour la période	(5,55)
Diminution totale liée à l'exploitation²⁾	(7,71)
Distributions	
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,12)
Total des distributions annuelles³⁾	(0,12)
Actif net à la clôture de la période (parts en \$ CA)⁴⁾	17,17 \$
Actif net à la clôture de la période (parts en \$ US)^{1) 4)}	12,58 \$

1. Cette information financière est tirée des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et le remboursement de capital, le cas échéant, sont versés en espèces, réinvestis dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période ¹⁾	2018
Total de la valeur liquidative (en milliers)	3 435 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	200
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,75 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	4,12 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,63 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	59,06 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (parts en \$ CA)	17,17 \$
Cours de clôture (parts en \$ CA)	17,27 \$
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (parts en \$ US)	12,58 \$
Cours de clôture (parts en \$ US)	12,68 \$

1. Les renseignements sont fournis au 31 décembre 2018.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même le revenu tiré des frais de gestion, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements, les frais d'administration, de service et de marketing.
3. Le gestionnaire peut, de lui-même, renoncer à une partie des frais autrement payables par le FNB ou en prendre une partie à sa charge. Ces renoncations ou absorptions peuvent être interrompues en tout temps par le gestionnaire ou être poursuivies indéfiniment, au gré de ce dernier.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction de portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur enregistre des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment : la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services, notamment des gestionnaires de placements, des contreparties, des dépositaires, des agents chargés de la tenue des registres, des agents des transferts, des agents d'évaluation, des courtiers désignés, des courtiers, des auditeurs et des imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés pour le compte du FNB; l'assurance de la tenue des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts du FNB et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts du FNB reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue de ce FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts des FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également la stratégie de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à son objectif de placement, à ses stratégies de placement et aux pratiques et restrictions en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

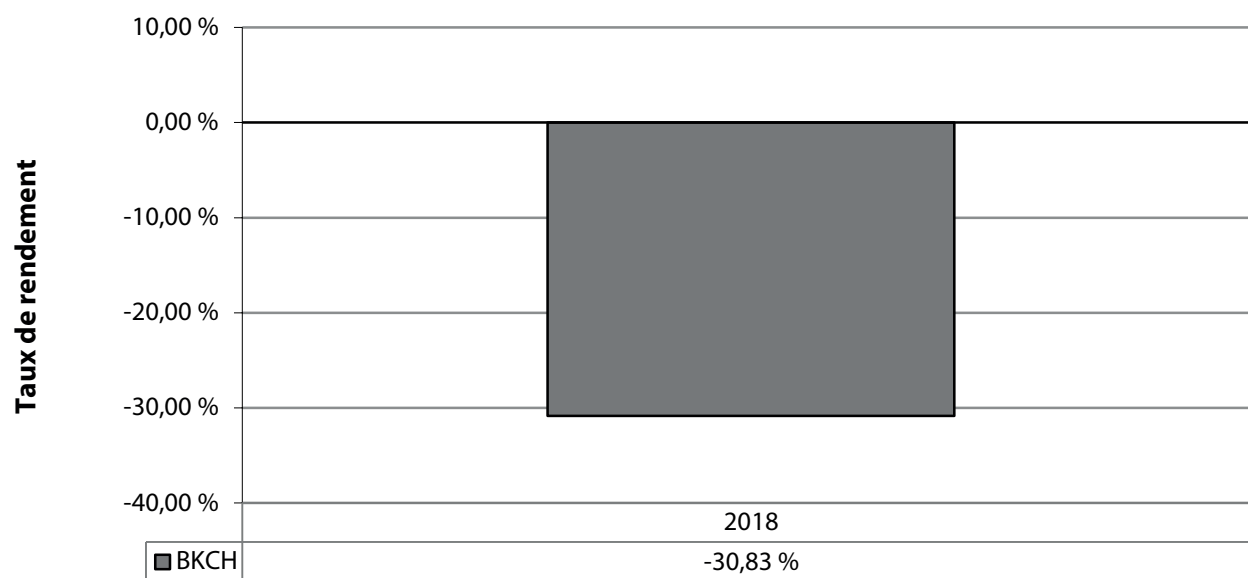
Le gestionnaire a payé beaucoup plus que la totalité (100 %) des frais de gestion que le FNB lui a versés au cours de la période; ces fonds ont été affectés au paiement des coûts liés au marketing et à la promotion et aux frais liés aux services de gestion, de gestion de portefeuille et de services-conseils fournis au FNB.

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et la performance passée pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, les revenus et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour la période indiquée. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour de la période jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 20 juin 2018. Seul le rendement des parts en \$ CA est indiqué ci-dessus étant donné que les parts en \$ CA cherchent à réaliser le principal objectif de placement du FNB. Le rendement pour un porteur de parts détenant des parts en \$ US aurait été pratiquement le même que celui pour un porteur de parts détenant des parts en \$ CA, après ajustement pour tenir compte du taux de change quotidien entre le dollar canadien et le dollar américain.

Rendement passé (suite)

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total du FNB pour la période depuis sa création au 31 décembre 2018 par rapport à l'indice de référence applicable du FNB. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	Depuis la création
FNB Horizons Indice de technologie et de matériel de chaînes de blocs	-30,83 %
Indice Solactive Blockchain Technology & Hardware	-30,15 %

Le FNB a commencé ses activités le 20 juin 2018. Seul le rendement des parts en \$ CA est indiqué ci-dessus étant donné que les parts en \$ CA cherchent à réaliser le principal objectif de placement du FNB. Le rendement pour un porteur de parts détenant des parts en \$ US aurait été pratiquement le même que celui pour un porteur de parts détenant des parts en \$ CA, après ajustement pour tenir compte du taux de change quotidien entre le dollar canadien et le dollar américain.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2018

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions mondiales	1 654 017 \$	48,16 %
Actions américaines	1 640 371	47,76 %
Actions canadiennes	84 956	2,47 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(74 791)	-2,18 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	152 286	4,43 %
Autres actifs, moins les passifs	(22 149)	-0,64 %
	3 434 690 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Technologie de l'information	3 054 238 \$	88,92 %
Services financiers	325 106	9,47 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(74 791)	-2,18 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	152 286	4,43 %
Autres actifs, moins les passifs	(22 149)	-0,64 %
	3 434 690 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2018

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,43 %
Via Technologies Inc.	4,21 %
Xilinx Inc.	4,12 %
Ennoconn Corp.	3,88 %
Winbond Electronics Corp.	3,87 %
Microchip Technology Inc.	3,84 %
Intel Corp.	3,82 %
Nanya Technology Corp.	3,79 %
Transcend Information Inc.	3,60 %
Mitac Holdings Corp.	3,56 %
Macronix International Co. Ltd.	3,49 %
Cypress Semiconductor Corp.	3,44 %
Global Unichip Corp.	3,44 %
Akamai Technologies Inc.	3,39 %
Digital Realty Trust Inc.	3,38 %
j2 Global Inc.	3,38 %
Lattice Semiconductor Corp.	3,23 %
SK Hynix Inc.	3,19 %
InterXion Holdings NV	3,17 %
Asustek Computer Inc.	3,15 %
Seagate Technology	3,14 %
Rambus Inc.	3,08 %
Equinix Inc.	3,06 %
CyrusOne Inc.	3,03 %
MELCO HOLDINGS INC.	2,92 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des mouvements de portefeuille du FNB. Les états financiers les plus récents sont disponibles sans frais. Vous pouvez les demander, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en nous écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, en visitant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou SEDAR au www.sedar.com.

**RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD
DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs (le « FNB ») incombe à Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire et fiduciaire du FNB (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans leur rapport, les auditeurs indépendants indiquent l'étendue de leur audit et expriment leur opinion sur les états financiers.



Steven J. Hawkins
Administrateur
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.



Peter Lee
Administrateur
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts du FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs (le « FNB »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG S.R.L. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est
Paritosh Gambhir.
Toronto, Canada
Le 13 mars 2019

État de la situation financière

Au 31 décembre

2018

Actifs

Trésorerie et équivalents de trésorerie	152 286	\$
Placements	3 379 344	
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	7 156	
Actifs dérivés (note 3)	2 257	

Total des actifs	3 541 043	
-------------------------	------------------	--

Passifs

Frais de gestion à payer	2 223	
Frais d'exploitation à payer	3 266	
Distribution à payer	23 816	
Passifs dérivés (note 3)	77 048	

Total des passifs	106 353	
--------------------------	----------------	--

Total de l'actif net (note 2)	3 434 690	\$
--------------------------------------	------------------	-----------

Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	200 001	
Total de l'actif net par part (parts en \$ CA) (note 1)	17,17	\$
Total de l'actif net par part (parts en \$ US) (note 1)	12,58	\$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Steven J. Hawkins
Administrateur



Peter Lee
Administrateur

État du résultat global

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

	2018
Produits	
Revenu de dividendes	61 250 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	3
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	(438 165)
Perte nette de change réalisée	(14 812)
Variation nette de la moins-value latente des placements et des dérivés	(1 107 887)
Variation nette de la plus-value latente de change	692
	(1 498 919)
Charges (note 9)	
Frais de gestion	16 461
Honoraires d'audit	3 567
Honoraires du comité d'examen indépendant	379
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	15 273
Honoraires juridiques	33 900
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	11 133
Frais d'administration	11 436
Coûts de transaction	14 168
Retenues fiscales	11 684
Autres charges	66
	118 067
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(75 467)
	42 600
Diminution de l'actif net pour la période	(1 541 519) \$
Diminution de l'actif net par part	(7,71) \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

État de l'évolution de la situation financière

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

	2018
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	– \$
Diminution de l'actif net	(1 541 519)
Transactions relatives aux parts rachetables	
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	5 000 025
Distributions	
À partir du revenu net de placement	(23 816)
Total de l'actif net à la clôture de la période	3 434 690 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

État des flux de trésorerie

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

2018

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Diminution de l'actif net pour la période	(1 541 519) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :	
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	438 165
Perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	(27 520)
Variation nette de la moins-value latente des placements et des dérivés	1 107 887
Variation nette de la plus-value latente de change	(612)
Achat de placements	(7 289 205)
Produit de la vente de placements	2 466 120
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(7 156)
Charges à payer	5 489

Sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation **(4 848 351)**

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Montant reçu de l'émission de parts	5 000 025
-------------------------------------	-----------

Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement **5 000 025**

Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période 151 674

Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	612
---	-----

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période –

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période **152 286 \$**

Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	3 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	42 410 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2018

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS MONDIALES (48,16 %)			
Technologie de l'information (48,16 %)			
Asustek Computer Inc.	12 100	122 760 \$	108 292 \$
Atos SE	845	154 276	94 477
Ennoconn Corp.	12 300	187 295	133 300
Global Unichip Corp.	12 900	150 953	118 030
InterXion Holdings NV	1 473	125 564	108 912
Macronix International Co. Ltd.	147 020	213 878	119 825
MELCO HOLDINGS INC.	2 450	116 598	100 399
Mitac Holdings Corp.	111 600	116 385	122 184
Nanya Technology Corp.	53 300	118 457	130 204
Seagate Technology	2 049	156 193	107 948
SK Hynix Inc.	1 478	130 566	109 406
Transcend Information Inc.	41 700	127 696	123 722
Via Technologies Inc.	123 800	216 338	144 614
Winbond Electronics Corp.	220 500	142 190	132 704
		2 079 149	1 654 017
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		2 079 149	1 654 017
ACTIONS AMÉRICAINES (47,76 %)			
Technologie de l'information (38,29 %)			
Advanced Micro Devices Inc.	3 793	88 228	95 590
Akamai Technologies Inc.	1 398	152 126	116 574
Cypress Semiconductor Corp.	6 799	157 861	118 067
Intel Corp.	2 049	144 573	131 277
j2 Global Inc.	1 225	147 286	116 029
Lattice Semiconductor Corp.	11 736	100 855	110 872
Microchip Technology Inc.	1 344	174 913	131 961
Micron Technology Inc.	2 220	171 524	96 166
NVIDIA Corp.	392	136 128	71 444
Rambus Inc.	10 099	171 799	105 747
Western Digital Corp.	1 588	163 002	80 149
Xilinx Inc.	1 216	111 658	141 389
		1 719 953	1 315 265
Services financiers (9,47 %)			
CyrusOne Inc.	1 442	117 738	104 100
Digital Realty Trust Inc.	798	113 496	116 079
Equinix Inc.	218	119 214	104 927
		350 448	325 106
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		2 070 401	1 640 371

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2018

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS CANADIENNES (2,47 %)			
Technologie de l'information (2,47 %)			
HIVE Blockchain Technologies Ltd.	320 594	265 553	84 956
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		265 553	84 956
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (-2,18 %)			
Contrats de change à terme (-2,18 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 200 000 \$ US pour 270 730 \$ CA échéant le 10 janvier 2019		–	2 257
Contrat de change à terme visant l'achat de 3 608 280 \$ CA pour 2 700 000 \$ US échéant le 10 janvier 2019		–	(77 048)
		–	(74 791)
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	(74 791)
Coûts de transaction		(2 663)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (96,21 %)		4 412 440 \$	3 304 553 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (4,43 %)			152 286
Autres actifs, moins les passifs (-0,64 %)			(22 149)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			3 434 690 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs (« BKCH » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 20 juin 2018. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Horizons ETFs Management (Canada) Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie A du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « parts en \$ CA »), et en dollars américains (les « parts en \$ US »). Les parts en \$ CA et les parts en \$ US sont négociées à la TSX sous les symboles BKCH et BKCH.U, respectivement. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

BKCH cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive Blockchain Technology & Hardware (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : SOLBCTH), déduction faite des frais. L'indice sous-jacent reproduit un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale axées directement sur l'innovation et le développement dans le domaine des chaînes de blocs, et de sociétés qui fournissent du matériel et des services connexes utilisés pour les applications de chaînes de blocs.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc. est le gestionnaire, le gestionnaire de placements et le fiduciaire du FNB (« Horizons Management », le « gestionnaire », ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 13 mars 2019.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) *Comptabilisation, évaluation initiale et classement*

Le FNB est assujéti aux exigences de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : « évalué au coût amorti », « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « à la juste valeur par le biais du résultat net ». L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans l'état du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés.
- Actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier.
- Passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant.
- Passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) *Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans l'état de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés à l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans l'état du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans l'état du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividende, le cas échéant, est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB, le cas échéant, est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans l'état du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres à l'état du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans l'état du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises, le cas échéant, sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » à l'état du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée à l'état du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation, divisée par le nombre moyen pondéré de

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans l'état de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation du FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans l'état du résultat global.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse de la façon dont ils sont gérés figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Au 31 décembre 2018, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB pourrait être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres placements dont l'échéance est inférieure à un an investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minime aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée. Au 31 décembre 2018, le FNB ne détenait aucun instrument de créance à long terme pour lequel il aurait été exposé à un risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché.

Le FNB est soumis à d'autres risques liés au marché qui influenceront sur la valeur de ses placements, y compris la conjoncture économique générale et les conditions du marché, ainsi que les événements ayant une incidence sur certains secteurs de l'économie, certaines industries ou certaines sociétés. Le FNB perd normalement de la valeur les jours

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

où la valeur des titres composant l'indice sous-jacent diminue. Le FNB entend continuer d'investir la totalité de son actif, quelles que soient les conditions du marché.

Pour la période allant du 20 juin 2018, date du début des activités du FNB, au 31 décembre 2018, les parts du FNB ont produit un rendement de -30,83 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. Durant la même période, la valeur de l'indice sous-jacent a généré un rendement de -30,15 % après conversion en dollars américains. Le FNB cherche à couvrir son exposition au dollar américain par rapport au dollar canadien en tout temps. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice sous-jacent s'explique par les charges à payer par le FNB, qui comprennent les frais de gestion plus les taxes de ventes applicables, ainsi que par le potentiel d'erreur de suivi découlant du risque lié à la reproduction de l'indice physique, tel qu'il est expliqué dans le prospectus du FNB.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs.

La valeur de marché des titres de créance et des instruments dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente par conséquent l'exposition maximale du FNB au risque de crédit. Au 31 décembre 2018, le FNB n'était pas exposé au risque de crédit en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 31 décembre 2018 :

	31 décembre 2018		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers			
Actions	3 379 344	–	–
Contrats de change à terme	–	2 257	–
Total des actifs financiers	3 379 344	2 257	–
Passifs financiers			
Contrats de change à terme	–	(77 048)	–
Total des passifs financiers	–	(77 048)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	3 379 344	(74 791)	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période présentée. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 31 décembre 2018.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans l'état du résultat global du FNB.

Au 31 décembre 2018, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
31 décembre 2018	14 374 \$	15 156 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par des États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des titres de créance à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

Pour la période close le 31 décembre 2018, le FNB n'a tiré aucun revenu du prêt de titres.

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie A rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat. Elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

Un jour de bourse, qui est défini comme étant le jour où une valeur liquidative du FNB est atteinte, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB, au comptant à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un lot correspondant à un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts. Les porteurs de parts en \$ US de BKCH peuvent demander à ce que le produit de leur rachat leur soit versé en dollars américains ou en dollars canadiens.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB est tenu de distribuer la totalité de son revenu (y compris les gains en capital nets réalisés) qu'il a gagné au cours de la période dans la mesure où il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire sur celui-ci. Le FNB ne devrait pas effectuer de distributions en espèces imposables régulières. Des distributions en espèces, le cas échéant, aux porteurs de parts du FNB à l'égard du revenu gagné sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie ou des activités portant sur les dérivés du FNB, déduction faite des frais, seront effectuées au gré du gestionnaire. Aux termes du régime de réinvestissement, la somme réellement distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie » alors que les distributions en espèces seront affectées à l'acquisition de parts additionnelles du FNB et portées au crédit du compte du porteur de parts. Les distributions versées aux porteurs de parts rachetables, le cas échéant, sont constatées dans l'état de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

Pour la période close le 31 décembre 2018, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou de réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2018	–	200 001	–	200 001	200 001

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment : la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services, notamment des gestionnaires de placements, des contreparties, des dépositaires, des agents chargés de la tenue des registres, des agents des transferts, des agents d'évaluation, des courtiers désignés, des courtiers, des auditeurs et des imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés pour le compte du FNB; l'assurance de la tenue des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts du FNB et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts du FNB reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue de ce FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts des FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également la stratégie de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à son objectif de placement, à ses stratégies de placement et aux pratiques et restrictions en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses frais d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents à l'intention des porteurs de parts, les frais d'inscription à la cote et les frais annuels d'inscription aux bourses, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables aux Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les frais extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, les coûts liés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le revenu, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire pour la période close le 31 décembre 2018 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2018	9 168 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent à l'état du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 31 décembre 2018 figurent à l'état de la situation financière.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), le FNB devrait être considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, ne sera pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2018, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
164 416 \$	–	–

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 11 juin, date de création, au 31 décembre 2018

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau suivant présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 31 décembre 2018. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2018	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	2 257	–	2 257	(2 257)	–	–
Passifs dérivés	(77 048)	–	(77 048)	2 257	–	(74 791)

Gestionnaire

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

55, avenue University, bureau 800

Toronto (Ontario)

M5J 2H7

Téléphone : 416-933-5745

Télécopieur : 416-777-5181

Sans frais : 1-866-641-5739

info@horizonsetfs.com

www.horizonsetfs.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Fiducie TSX

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.

Fonds négociés en bourse Horizons | 55, avenue University, bureau 800 | Toronto (Ontario) M5J 2H7

T 416 933 5745 | **SF** 1 866 641 5739 | **w** fnbhorizons.com



HORIZONS

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

ACTIF * INDICES * BETAPRO

MIRAE ASSET
Building on principles